



20^{ème} TIR DE LA COLLINE 2022

STAND DE DUILLIER

Mercredi 21 septembre 14h30 à 18h30
Jeudi 29 septembre 14h30 à 18h30
Vendredi 30 septembre 14h30 à 18h30
Samedi 1 octobre 09h00 à 12h00
Dimanche 2 octobre 09h00 à 12h00

Concours de Sociétés (CSOC)

Organisation : Société de tir Duillier - Prangins 300 m

6 cibles Polytronic TG 6301 NO - SE

Site internet : www.tir-dp.ch

**Email :
tircolline@tir-dp.ch**

Ce plan de tir est conforme aux dispositions des règlements FST sur le tir (RTSp et ses annexes).

Dispositions générales

Ste organisatrice : Société de tir Duillier-Prangins

- Genre de tir : Concours des Sociétés (CSOC) et individuels.
- Participation : Les sections affiliées à la FST et à la SVC peuvent inscrire un nombre illimité de groupes formés de 6 tireurs avec addition des 5 meilleurs résultats. Le groupe de 5 tireurs est aussi valable. Les tireurs individuels sont aussi admis.
Le même tireur ne peut tirer qu'une seule fois le programme.
- Licences : Licence obligatoire. Le numéro de licence de chaque tireur doit être mentionné sur le formulaire d'inscription.
- Inscriptions : 20ème Tir de la Colline 2022
M. Kevin Priestnall
Ch du Grand-Pré 2
1163 Etoy
tircolline@tir-dp.ch
+41 79 424 2253
- Paiement : Les finances de groupes doivent impérativement être totalement payées à l'avance ou au bureau le jour du tir.
IBAN : CH98 8080 8001 8723 1891 8
- Finance de groupe : Elle est fixée à **Fr 40.00**.
Les 100% des finances de groupes reviennent aux 60% des groupes, au minimum.
- Livret de tir et taxes FST & SVC : Le livret de tir est obligatoire. Le prix est fixé à Fr 8.00
Il comprend les taxes de la FST, Fr 1.00/tireur, celles de la SVC, Fr 1.00/tireur, ainsi que les autres frais administratifs liés à la manifestation.
- Paiement livret de tir : Le livret de tir ne sera délivré au tireur que si le montant du livret et la finance de groupe ont été acquittés.
- Distinction/ Carte couronne : Un seul prix en nature ou une seule carte couronne sera délivré par tireur,
Carte couronne valeur Fr 12.00 ou Fr 15.00.- si réussie à la passe **ART** et **GROUPE**.
- Positions : Arme libre à genou, sauf V et SV couché bras franc.
Fusil standard couché bras franc.
Mousqueton couché bras-franc ou avec appui ou sur bipied.
Fusils d'assaut sur bipied réglementaire.
- Catégorie d'armes : Cat. A : Armes standard et armes libres
Cat. D : FA57-03 / MQ
Cat. E : FA90 / FA57-02
- Catégorie de groupes : Cat. **A** : Toutes les armes
Cat. **D/E** : Toutes les armes d'ordonnance
- Munition : Elle sera délivrée et tirée sur place au prix de 35 cts la cartouche. La munition personnelle est interdite. Les douilles restent propriété de la société organisatrice.
- Mutations : En cas d'empêchement, un tireur annoncé peut être remplacé par un tireur de la même société. Le cas doit être annoncé avant que le premier tireur du groupe n'ait commencé son programme. Tout tireur manquant à son tir sera noté zéro.
- Dérangements : Le tireur supporte les dérangements survenant à son arme, à l'exception des ruptures de matériel liés aux installations de tir.
- Réclamations : Elles sont à adresser à l'organisateur, le jour même du concours. Elles sont traitées et réglées immédiatement. Le droit de recours à la Commission disciplinaire et de recours de la FST est réservé. (Reg 1.31.00 du 28.08.2001)

Cible EXERCICES

Armes	Toutes les armes.
Champ des points	Cible A - 10
Nombre de coups	5 par passe, coup par coup
Prix de la passe	Fr. 5.- munitions comprises
Dispositions	Nombre de passes illimité

Cible COLLINE

Armes	Toutes les armes
Champ des points	Cible A - 10
Nombre de coups	6, coup par coup
Prix de la passe	Fr. 18.- munitions comprises

Répartition immédiate	Pts	Cat A	Cat D	Cat E
	60	80.-	90.-	100.-
	59	50.-	60.-	70.-
	58	30.-	40.-	50.-
	57	20.-	30.-	40.-
	56	10.-	20.-	30.-
	55	8.-	15.-	25.-
	54		10.-	20.-
	53		5-	15.-
	52			8.-
	51			5.-

Répartition immédiate pendant la durée du tir seulement

Si le répartition immédiat n'atteint pas le 60% du produit des passes, la différence jusqu'à 60% sera utilisée pour améliorer la répartition au concours de groupes.

Distinctions	Aucune
--------------	--------

Cible ART

Armes	Toutes les armes
Champ des points :	Cible A - 100
Nombre de coups :	5, coup par coup
Prix de la passe :	Fr. 18.- munitions comprises
Distinctions :	Carte couronne ou prix en nature

		E/S	V et J	SV/JJ
Cat. A	Arme libre et fusil standard	440	430	420
Cat. D	FA 57/03, Mq.	415	410	405
Cat. E	F90, FA57/02	405	395	390

Prix	Dans chaque catégorie :
	Fr 80.- au 1 ^{er}
	Fr 60.- au 2 ^{ème}
	Fr 40.- au 3 ^{ème}

Cible GROUPE

Armes : Toutes les armes
Champ des points : Cible A - 10
Nombre de coups : 8, 5 coups coup par coup, 3 coups en série

Prix de la passe : **Fr. 18.-** munitions comprises

Classement individuel : En deux catégories : Cat. A, Cat. D/E, le total des points détermine le rang. Appui par l'âge le plus élevé.

Distinctions : Carte couronne ou prix en nature

		E/S	V et J	SV/JJ
Cat. A	arme libre et fusil standard	72	70	69
Cat. D	FA 57/03, Mq.	68	66	65
Cat. E	F 90, FA57/02	66	64	63

CONCOURS DE GROUPES

Finance de groupe: **Fr. 40.-**

Répartition : 100% du produit de la finance d'inscription des groupes au 60% des groupes classés. Voir règlement du Concours de Groupes

Classement : Le total des 5 meilleures résultats du groupe, en cas d'égalité, appui par les meilleurs résultats individuels.

Répartition : 100% du produit de la finance d'inscription, augmenté de la différence provenant de la cible Colline, au 60% des groupes classés.

Catégorie A : Premier prix : Fr. 150.- Dernier prix : Fr. 5.-
Catégorie D/E : Premier prix : Fr. 200.- Dernier prix : Fr. 5.-

CLASSEMENT DES VAINQUEURS DE LA FÊTE

Résultat comptant pour le classement, vainqueur A, D et E

A l'addition des points suivants : Cibles Colline et Groupe, 100%, Art, 10%

Classement : Le classement se fera à 3 chiffres après la virgule
En cas d'égalité : l'âge le plus élevé

Prix : Dans chaque catégorie : 1^{er} Fr. 100.- , 2^{ème} Fr. 70.- , 3^{ème} Fr. 50.-

Duillier, le 25 mai 2021

Pour la société de tir DUILLIER-PRANGINS :

Le président du CO: Jean-Claude Gavillet

Le secrétaire: Kevin Priestnall



Société Vaudoise des Carabiniers
Approbation du plan de tir : le 08 juin 2022
Le Chef de la Division fusil :

Gilbert Hédiquet